



Augmentation salaire après congé création entreprise

Par **bliscar**, le **21/07/2012** à **14:29**

Bonjour,

Je dois réintégrer mon entreprise à l'issue de 2 ans de congés pour création d'entreprise.

Puis-je prétendre bénéficier des augmentations de salaires générales et individuelles aient eu lieu pendant mes 2 ans d'absence.

Merci par avance.

Par **pat76**, le **21/07/2012** à **15:02**

Bonjour

Vous pourrez prétendre à une augmentation de salaire lorsque vous reprendrez votre poste si les salaires ont été augmentés dans l'entreprise.

Si votre employeur ne faisait pas bénéficier de cette augmentation, cela équivaldrait à une discrimination à votre égard, de sa part.